

SAINT-MAURICE

INFO

SEPT.
2020



**UNE RENTRÉE
PRESQUE
NORMALE**



VENDREDI 11 SEPTEMBRE de 14h à 19h

Don du sang (sur rdv)

Espace sportif Le Verseau

LUNDI 14 ET MARDI 15 SEPTEMBRE

Opération grand nettoyage

Quartier Montgolfier

DU LUNDI 14 AU SAMEDI 19 SEPTEMBRE

Annulation de la Semaine du sport

Centre sportif 9 avenue de la Villa Antony

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Journées Européennes du Patrimoine

21, 22, 24 ET 25 SEPTEMBRE

Permanences exceptionnelles pour les inscriptions sportives

Centre sportif

MERCREDI 7 OCTOBRE à 10h30

Reprise des « Raconte-moi une histoire »

Médiathèque Montgolfier

SAMEDI 10 OCTOBRE à 20h

Cinq de cœur : Oh la belle vie !

Théâtre du Val d'Osne

DU 10 AU 18 OCTOBRE

Semaine bleue

Ville de Saint-Maurice

LUNDI 12 OCTOBRE à 20h30

Conseil municipal

Hôtel de Ville

<i>Instants</i>	4
<i>Ça fait l'actu</i>	6
<i>Grand angle</i>	8
<i>Ça fait l'actu</i>	10
<i>Portrait</i>	16
<i>Culture</i>	17
<i>Tribunes</i>	18
<i>Pharmacies</i>	19
<i>État civil</i>	19

SAINT-MAURICE INFO

Magazine édité par la **direction de la communication de la ville de Saint-Maurice.**

55 rue du Mal Leclerc - Saint-Maurice
01 45 18 82 10

www.ville-saint-maurice.com

Directeur de la publication : Maire de Saint-Maurice :
Igor Semo

Rédaction/Coordination : Service de la communication -
Lyna El Honsali - Cécile Gailhac.

Maquette : Laure Lacour.

Photographes : Adobe Stock -
Service Communication.

Impression : Imprimerie RAS sur papier PEFC.

Dépôt légal : À parution.

Nombre d'exemplaires : 8600.



www.ville-saint-maurice.com

<https://fr.pinterest.com/SaintMaurice94>

<http://www.facebook.com/Villedesaintmaurice>

Inscription au système d'alerte par SMS sur le site de la Ville. Système gratuit d'alerte SMS destiné à vous informer directement en cas d'évènement majeur. **Ne s'inscrire qu'une seule fois.**

Application mobile gratuite sur les stores.

AGENDA

ÉDITO

L'été s'achève et emporte avec lui les invitations à l'insouciance. Un été très particulier pour une rentrée qui ne le sera pas moins. Et je veux croire que, malgré la plus grande liberté personnelle que les vacances offrent, vous êtes restés responsables, respectueux des règles de distanciation sociale, de précautions élémentaires pour votre santé et celle de vos proches.

Votre ville, quant à elle, est en ordre de marche. Notre chaîne de solidarité a fait face avec efficacité aux épisodes de canicule qui ont fragilisé nos seniors. Nous avons préparé du mieux possible, en partenariat avec l'Éducation nationale, le retour de nos enfants dans nos écoles, nos crèches et nos équipements culturels et sportifs. Et nous serons aux côtés de nos associations et de leurs bénévoles qui traversent de grandes difficultés et font tout pour mériter votre confiance.

Le budget a été adopté, sans augmentation d'impôt (pour la 30^e fois depuis 1989), le programme d'investissements se met en œuvre, la réorganisation de la Police municipale – d'autant plus nécessaire que les incivilités demeurent une préoccupation constante – est lancée, l'action en faveur de la propreté et de l'embellissement de la ville renforcée.

L'action de votre Municipalité est guidée par une priorité : votre santé. Toutes les manifestations, en particulier dans des espaces clos, qui ne permettront pas de garantir la mise en œuvre des précautions sanitaires dictées par le Gouvernement seront annulées ou reportées. C'est dans cet esprit que, malgré tout l'attachement que nous portons à ce rendez-vous convivial et chaleureux, j'ai décidé d'annuler les festivités prévues dans le cadre de la fête traditionnelle de la Saint-Maurice. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et

sur celle de nos anciens, dont la santé nous est d'autant plus chère que nous les savons plus vulnérables.

La pandémie nous invite à faire preuve de réalisme, de responsabilité, d'altruisme et d'attention aux autres. Elle nous conduit à renforcer notre solidarité et à imaginer des formes nouvelles d'échanges. Ensemble, nous ferons face à ce nouveau défi. Vous pouvez compter sur la détermination et la mobilisation de l'équipe municipale et du personnel communal, dont je tiens à saluer le dévouement.

Prenez bien soin de vous et des autres !

Très cordialement,

Igor SEMO

Votre Maire

Vice-président du Territoire Paris Est Marne&Bois

Pour suivre l'actualité de votre maire

www.facebook.com/igor.semo





76^E ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE PARIS

Pas de commémoration mais un moment de recueillement pour le 76^e anniversaire de la Libération de Paris en ce mardi 25 août 2020. Des membres du Conseil municipal, en comité restreint pour cause de crise sanitaire, se sont recueillis place Charles de Gaulle pour honorer la mémoire des fils de Saint-Maurice tombés à ce moment clef de notre histoire : J.F. Belbeoch, J. Biguet, R. François, R. Leproust, J. Viacroze et L. Malthierry, figures du courage et du sacrifice pour notre liberté.



DES VACANCES JOYEUSES ET STUDIEUSES !

Pandémie et canicule, les animateurs ont dû redoubler d'ingéniosité cet été ! Les activités dans nos centres de loisirs ont été comme toujours diverses et innovantes : découverte de la mythologie, expériences scientifiques, jeux d'eau, jardinage, créations manuelles, relaxation, sport, atelier vidéo ou encore découverte du patrimoine de la Ville. Une dizaine d'enfants courageux se sont inscrits au dispositif « vacances apprenantes » et ont pu profiter tous les matins du soutien scolaire. De quoi retourner à l'école en pleine forme !

PRÉVENTION BAINNADE : LA VILLE S'ENGAGE



Encore deux noyades mortelles cette année... La chaleur a poussé à l'imprudence. Il est impératif de rappeler sans cesse que la baignade dans la Marne est interdite. Une nouvelle campagne de sensibilisation a donc été lancée cet été. Tous les week-ends, animateurs et agents de la Ville ont distribué des flyers aux jeunes rencontrés sur les bords de Marne pour leur expliquer les risques encourus.

INSTANTS



LA FÊTE MALGRÉ TOUT !

Le traditionnel quartier d'été n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de Covid mais une animation pour les enfants et les jeunes a été organisée début juillet sur la place Montgolfier dans le respect des gestes barrières et des règles de sécurité. Les 3/7 ans ont pu conduire d'adorables voiturettes électriques sur un parcours ambiance Formule 1 et les plus grands s'essayer au Segway et au gyropode. De bons moments partagés !

UNE RENTÉE SCOLAIRE UN PEU PARTICULIÈRE dans le respect des recommandations sanitaires

Entre gestes barrières, port du masque et distanciation, la rentrée scolaire 2020 ne ressemble pas aux précédentes. Dans un contexte sanitaire complexe, la municipalité et la communauté éducative se sont mobilisées afin que tous les écoliers fassent leur rentrée dans les meilleures conditions possibles.

PROTOCOLE SANITAIRE

Conformément aux directives de l'Éducation nationale, tous les élèves ont été accueillis sur tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire et périscolaire suivant le protocole sanitaire actualisé en date du 26 août 2020.

Le rôle des parents

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels intervenant auprès des enfants s'appliquent les mêmes consignes.

La distanciation physique

- Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines...) la distanciation



physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Néanmoins, toutes les mesures sont prises afin d'éviter

au maximum les regroupements et les croisements entre groupes d'élèves et agents municipaux.

Port du masque

- Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas adapté mais la plus grande distance possible est recherchée entre chaque table.
- Pour tous les élèves à partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ou



Règles d'hygiène

- Le lavage des mains est essentiel et doit être réalisé à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après chaque passage aux toilettes et le soir avant de quitter l'école.
- Des règles de nettoyage très strictes continuent à être appliquées par la Ville :
 - le nettoyage des sols, des grandes surfaces ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
 - Le nettoyage des poignées de portes, WC, etc. est effectué 3 fois par jour.
 - Les tables de réfectoires sont nettoyées et désinfectées avant et après chaque service.
 - Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures.
- La Ville veille à l'approvisionnement régulier de toutes les écoles en produits hygiéniques (savon, essuie-mains en papier et gel hydro alcoolique).

Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?

L'élève est isolé sous la surveillance d'un adulte qui porte un masque en attendant l'arrivée des parents. Ces derniers seront invités à se rapprocher d'un médecin avant tout retour de leur enfant en classe.

TRAVAUX D'ÉTÉ

Comme tous les ans, la Ville a profité des vacances estivales pour réaliser les travaux d'entretien des écoles : mises en accessibilité, sécurisation de portail, installation de climatisation à l'école Gravelle, travaux d'électricité ou encore remplacement de chaudière... tout est fait afin d'améliorer le confort des enfants et des enseignants.

QUELQUES CHIFFRES

- 455 enfants en maternelle
- 651 enfants en primaire
- 386 enfants au collège
- 1492 enfants scolarisés à Saint-Maurice



extérieurs, lors des déplacements ainsi que lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie.

- Le port d'un masque grand public est obligatoire pour tous les adultes (personnels, parents, etc.).

Le budget de la Ville s'équilibre à hauteur de 29 millions d'euros.

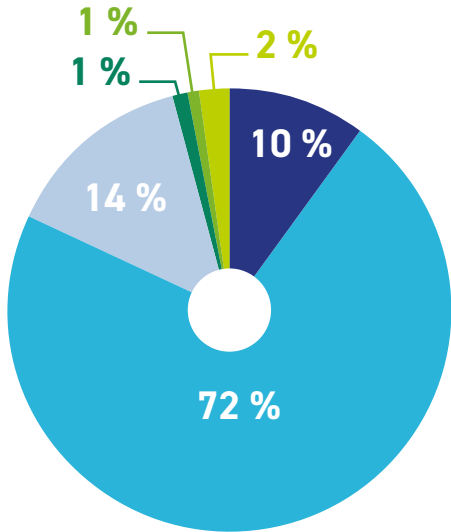
Un budget 2020 de transition adopté sans hausse des impôts

Pour cause de crise sanitaire, les votes du débat d'orientation budgétaire et du budget 2020 de la Ville se sont tous deux déroulés lors du Conseil municipal du 16 juillet. Dans ce contexte inédit, l'équipe municipale a dû ajuster le budget afin de prendre en considération l'impact de la Covid-19 tout en maintenant des services publics de qualité et un programme d'investissement utile et mesuré.

Le budget de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

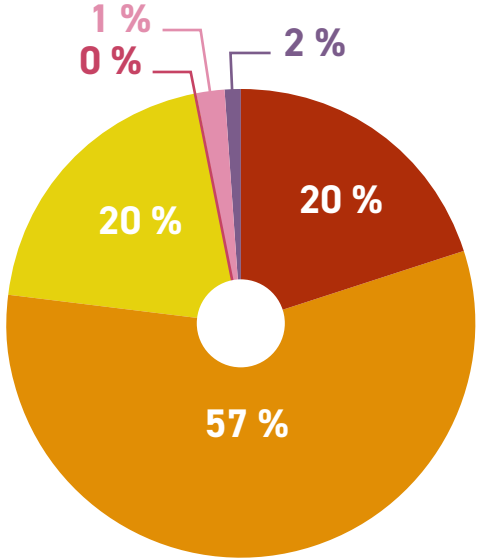
Les recettes correspondent aux sommes perçues par la Ville au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'État et de la participation financière des habitants aux services municipaux (restauration scolaire, stationnement...).



- Produit de l'activité des services
- Impôts et taxes
- Dotations
- Produit du domaine
- Recettes exceptionnelles
- Atténuation de dépenses

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses regroupent les frais nécessaires à la gestion courante de la Ville : entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations...

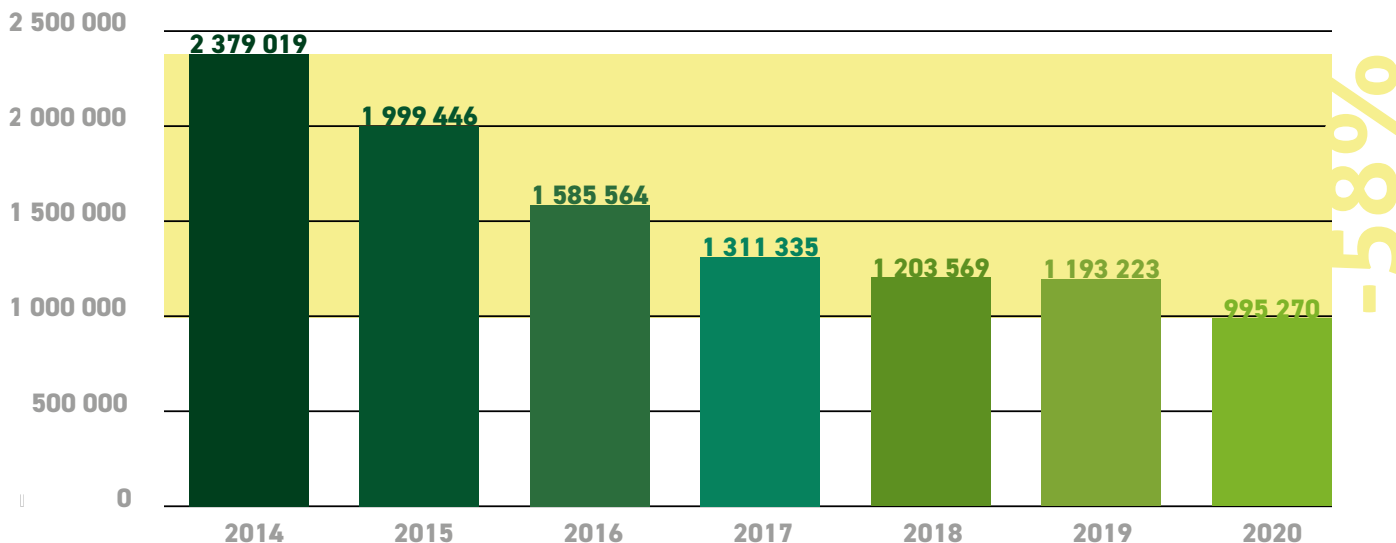


- Charges générales
- Charges de personnel
- Charges de gestion
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Atténuation de recette

Baisse des dotations de l'État

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est passée de 2 379 019 € en 2014 à 995 270 € en 2020 soit **une baisse de 58 %**.

DGF 2014-2020



30 ans de stabilité fiscale

Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière n'augmentent pas en 2020.

- Taxe d'habitation : 21,45 %
- Taxe foncière bâti : 17,45 %
- Taxe foncière non bâti : 38,34 %

L'impact de la crise sanitaire

Si le coronavirus a transformé le quotidien de tous les Mauritiens, il a aussi des conséquences importantes sur les finances de la Ville. La Municipalité a dû engager des sommes imprévues directement liées à l'épidémie. 58 000 € ont été consacrés à l'achat de masques pour la population, 15 000 € à l'achat de protections pour le personnel municipal (gel, masques, blouses...) et 50 000 € au remboursement des activités sportives et culturelles.

À cause de la Covid-19, de nombreux services municipaux (crèches, cantines...) n'ont enregistré aucune rentrée d'argent pendant près de deux mois. Au total, ce manque à gagner représente près de 700 000 €.

Un programme d'investissement ajusté à hauteur de 3 500 000 €

- Poursuite du programme de vidéo protection.
- Aménagement d'une mairie-annexe et d'une structure France Services dans les anciens locaux de la Poste Montgolfier.
- Poursuite du programme d'accessibilité.
- Achats de Glutton (aspirateurs électriques de déchets).
- Mise à niveau informatique.
- Premier versement de la subvention pour la réfection de la piscine de Charenton d'un montant de 300 000 € (250 000 € en 2021/2022/2023 et 2024).

SAINT-MAURICE, une Ville faiblement endettée

La dette de Saint-Maurice est de 69 €/habitant, très nettement en dessous de la moyenne du département (1 182 €/habitant).

Réserve civique MOBILISEZ-VOUS !



Saint-Maurice a connu un grand élan de solidarité durant le confinement. Afin que cet engouement se poursuive, la Ville lance sa page dédiée sur le site de la Réserve Civique. Instituée par la loi Égalité et Citoyenneté du 27/01/2017, cette dernière permet de centraliser l'ensemble des missions publiées sur le territoire afin de valoriser et promouvoir l'engagement local.

QU'EST-CE QUE LA RÉSERVE CIVIQUE ?

La réserve civique permet à toute personne qui le souhaite de s'engager bénévolement à servir les valeurs de la République en participant à des missions occasionnelles d'intérêt général proposées par le monde associatif, les collectivités territoriales et les services de l'État. Elle est complémentaire à d'autres formes d'engagement citoyen et recouvre des champs d'action variés : l'éducation, la solidarité, la culture et les loisirs, l'environnement, la santé, le sport, le vivre ensemble, la citoyen-

neté, les situations d'urgence et événements exceptionnels.

MON ASSOCIATION A BESOIN DE RENFORT

Vous êtes une association et vous souhaitez proposer des missions à court, moyen ou long terme d'intérêt général, inscrivez-vous comme organisme d'accueil sur la plateforme numérique de la réserve civique de Saint-Maurice.

JE VEUX AIDER

Vous êtes un particulier prêt à vous engager pour une mission occasionnelle d'intérêt général, rendez-vous également sur la plateforme numérique de la réserve civique de Saint-Maurice pour trouver la mission qui vous convient.

COVID-19

Les missions doivent être réalisées dans le respect absolu des règles de sécurité sanitaire. Ainsi, les structures offeuses de missions doivent organiser leurs actions de façon à garantir scrupuleusement la règle de distanciation physique et faire respecter les gestes barrières.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Vous pouvez devenir réserviste si vous êtes majeur(e) de nationalité française ou étrangère résidant régulièrement en France ou mineur(e) âgé(e) de seize ans révolus, sous réserve d'un accord écrit préalable de vos représentants légaux.

S'ENGAGER

Inscription sur <http://reserve-civique.beta.gouv.fr>

REPRISE DU SPORT sous certaines conditions

La crise sanitaire actuelle contraint les communes à revoir l'organisation des activités sportives.

À Saint-Maurice, pour profiter au mieux de votre séance de sport, vous êtes invité à respecter les règles sanitaires suivantes :

Reprise des cours : toutes les activités démarreront le lundi 21 septembre. Seules les personnes inscrites ayant déposé un dossier complet pourront accéder à leur séance.

Accueil des enfants :

- Les parents des enfants de moins de 7 ans pourront les accompagner jusqu'à la salle de cours.
- Les parents des enfants de plus de 7 ans ne seront pas autorisés à entrer dans le centre sportif.

Port du masque : le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, à l'intérieur des infrastructures sportives.

Gestes barrières :

- Le nettoyage des mains sera obligatoire à l'entrée de l'équipement.
- Les vestiaires seront fermés au public.
- Tous les adhérents (enfants et adultes) devront se présenter en tenue.
- Les locaux seront désinfectés régulièrement.

En raison de l'épidémie de coronavirus la Semaine du sport prévue du 14 au 19 septembre est annulée.

ANIMATIONS

ANNULATION des festivités



Pour la protection de tous, la fête des voisins prévue le 18 septembre et la Fête de la Saint-Maurice prévue les 26 et 27 septembre sont annulées en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Le coronavirus circule toujours avec la multiplication de « clusters » dans de nombreuses zones. L'Île-de-France est passée en zone rouge, zone de circulation active du virus, depuis le 29 août dernier. Tout rassemblement exposerait chacun des participants à un risque élevé de contamination et favoriserait la propagation de la Covid.

Par principe de précaution, la municipalité a donc décidé d'annuler toutes les animations prévues dans le cadre de la Saint-Maurice (déjeuner des seniors, fêtes des enfants, apéritifs de quartier...) et de la fête des voisins, celles-ci comportant des repas et des échanges rapprochés impossibles à maîtriser.

Merci de votre compréhension.

PROPRETÉ

NETTOYAGE du quartier Montgolfier



Dans le cadre du plan propreté, la Ville organise une opération de grand nettoyage du quartier Montgolfier le lundi 14 et le mardi 15 septembre.

À cette occasion, tous les moyens humains et matériels seront mobilisés. **Durant ces deux jours, les équipes municipales de la voirie et des espaces verts nettoieront de manière approfondie les trottoirs et chaussées, enlèveront les tags et graffitis, entretiendront les végétaux...** tout sera passé soigneusement en revue.

Les opérations « grand nettoyage de quartier » sont des actions-choc qui contribuent à maintenir un cadre de vie agréable. La propreté c'est l'engagement de tous. Même si la municipalité met en place un dispositif important afin d'assurer la propreté urbaine, les habitants doivent également en être les acteurs au quotidien.

La prochaine opération est prévue au mois d'octobre et concerne le quartier Panoramis.

TRANSPORTS

UN PASS NAVIGO pour les enfants



Depuis le 1^{er} septembre 2020, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités proposent un pass Navigo Junior au prix de 24 € par an pour les 4-11 ans. Ce forfait donne accès à tout le réseau de transports publics d'Île-de-France.

Ce forfait annuel est réservé aux jeunes de moins de 11 ans au 31 décembre 2020 résidant en Île-de-France. Il permet de voyager de manière illimitée dans toute l'Île-de-France et est valable sur tous les modes de transport, à l'exception d'Orlyval, des navettes VEA Disney et des bus touristiques.

COMMENT Y SOUSCRIRE ?

- Se rendre sur le site www.jegere-macartenavigo.fr ou sur www.ilede-france-mobilites.fr.
- Prévoir un justificatif d'identité de votre enfant, une photo d'identité récente si c'est sa première carte, et un moyen de paiement.

Une fois ces démarches effectuées et les 24 € payés (frais de dossier de 8 € inclus), vous recevrez rapidement la carte de votre enfant à domicile ou vous pourrez la retirer à un guichet.

RECHERCHE de formateurs



L'association « Le Français pour tous » recrute des formateurs.

L'association a pour vocation d'accompagner les adultes dans l'apprentissage du français ou en difficulté avec la langue française. Vous maîtrisez la langue française ? Rejoignez l'équipe pour l'année scolaire 2020-2021. Vous aurez le choix du niveau d'enseignement, des heures et jours d'intervention. Plusieurs groupes sont constitués : alphabétisation, débutants, intermédiaires, avancés...

Les cours sont dispensés dans plusieurs salles de l'Espace Delacroix, **les lundis et mardis après-midi de 14h à 16h et les lundis et jeudis en fin d'après-midi de 18h à 19h30** (pour les apprenants non disponibles en journée). Une salle est également disponible place Montgolfier les lundis et mardis.

Contact : Daniel Doron au 06 80 70 01 75 ou Didier Dran au 06 69 37 14 26

PAIEMENT de proximité



Vous devez payer une facture de cantine, d'hôpital ou encore une amende ou un impôt ? Et votre document (facture, avis...) comporte un QR-code et la mention « payable auprès d'un buraliste » au niveau des modalités de paiement ? Alors, plus besoin de vous déplacer au guichet de votre centre des finances publiques.

COMMENT PAYER ?

Rendez-vous chez l'un des 5 100 buralistes agréés. La liste actualisée est disponible sur www.impots.gouv.fr/portail/node/13422. Un buraliste agréé est reconnaissable grâce à l'affiche et le logo « Paiement de Proximité » apposés sur sa devanture.

Scannez directement le QR-code de votre facture ou de votre avis d'imposition sur le terminal électronique mis à votre disposition.

Payez le montant dû :

- Factures de la vie quotidienne (crèche, cantine, hôpital, amende...) : règlement en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire sans limitation de montant.
- Avis d'imposition (impôt sur le revenu, prélèvement à la source, impôts locaux...) : règlement en espèces ou par carte bancaire jusqu'à 300 €. Au-delà de ce montant, obligation légale de payer par un moyen de paiement dématérialisé (paiement en ligne par exemple).

Recevez un reçu :

- Impression et remise sur demande, par le buraliste d'un reçu nominatif.
- Possibilité de consulter votre historique des paiements.

AVANTAGES DU SERVICE

La sécurité

- Paiement sécurisé grâce au QR code.
- Consultation de votre historique de paiements.
- Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez.

La proximité

- Un réseau de milliers de buralistes identifiés répartis sur tout le territoire.
- Des horaires d'ouverture pratiques au quotidien.
- Des professionnels agréés et formés pour vous accueillir.

La confidentialité

- Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous la scannez et vous payez.
- Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle.

JOURNÉES EUROPÉENNES du Patrimoine

Malgré la Covid-19, les Journées du patrimoine 2020 sont maintenues les 19 et 20 septembre prochains. Le temps d'un week-end, de nombreux monuments vont ouvrir leurs portes aux curieux. Un accueil qui se fera dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des gestes barrières et de la distanciation physique).



VISITE GUIDÉE CONSACRÉE À GEORGES GUYON

Partez à la découverte du patrimoine architectural du quartier du Plateau sur les traces du célèbre architecte mauricien Georges Guyon !

L'Association « les Amis de Georges Guyon architecte 1850-1915 », en collaboration avec le service Archives-documentation de la Ville de Saint-Maurice, vous propose deux visites guidées gratuites pour découvrir les immeubles et villas. Mme Plasse-Holden, arrière-petite-fille de l'architecte, vous racontera l'histoire de son aïeul et attirera votre attention sur la qualité exceptionnelle de ses bâtiments sur un parcours de 2h environ.

Rendez-vous à 14h les 19 et 20 septembre, 14 avenue de Verdun. Inscription : amisgguyon@gmail.com.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE L'HÔTEL PARTICULIER DE GEORGES GUYON

L'association « Poisson création » ouvrira les portes de l'hôtel particulier pour des visites guidées.

Venez découvrir l'intérieur de ce pavillon de 1884, construit et habité par Georges Guyon, son épouse et leurs trois enfants, situé au 14 avenue de l'Asile, aujourd'hui avenue de Verdun. La visite se fera par groupe de 10 personnes le samedi de 14h à 19h et le dimanche de 10h à 19h.

PARCOURS LES ARTISTES DU PLATEAU

Rendez-vous avec la Société d'histoire et d'archéologie samedi 19 à 16h30 pour un parcours présentant les artistes ayant vécu dans le quartier du Plateau à travers un livret à compléter. Départ du square du Val d'Osne.

EXPOSITION JEAN GRAVES, ARTISTE MAURITIEN MÉCONNU

Les Archives vous présentent une exposition virtuelle consacrée à Jean Graves, un artiste qui a fait un don important d'œuvres à Saint-Maurice.

Peintre et sculpteur, Jean Graves est un artiste mauricien méconnu du grand public. Pourtant, il fait partie des bienfaiteurs de la ville. En 1990, à l'âge de 93 ans, il a légué à la commune la majorité de son œuvre artistique. Une exposition réalisée peu après son don a été organisée à la médiathèque municipale pour lui rendre hommage. 30 ans plus tard, les archives décident de le remettre en lumière et de lui rendre un nouvel hommage à travers cette exposition.

Exposition sur le site de la Ville, rubrique « Patrimoine ».

M^{ME} BEAUVILLIER nous a quittés



Au terme de 4 ans de combat contre la maladie, Marie-France Beauvillier, née Coquel, est décédée le 20 juillet 2020 à l'âge de 78 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 24 juillet en l'église Saint-André.

Femme de caractère, son courage et sa ténacité faisaient l'admiration de tous. Elle avait repris le flambeau à la tête du Souvenir français au décès de son époux Michel en 2017.

Installé à Saint-Maurice en 1969, le couple tenait la boutique « Monic Fleurs », quartier Montgolfier. Fortement investis dans la transmission de leur métier de fleuristes, ils ont formé de nombreux apprentis. Également activement impliqués dans la vie de la commune avec le Comité des Fêtes, ils ont participé à l'organisation de nombreuses festivités.

La Ville présente ses sincères condoléances à sa famille. Marie-France restera dans les mémoires et le cœur des Mauritiens.

APPEL À CANDIDATURE pour le Conseil des seniors



Devenez acteur de votre ville en rejoignant le Conseil des seniors ! Dans le cadre de la politique municipale de promotion de la place des anciens et de leur implication dans la vie de la Ville de Saint-Maurice, la commune a mis en place en 2015 un Conseil des seniors en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). À nouvelle mandature, nouveau Conseil des seniors, il faut donc renouveler ses membres.

Le Conseil des Seniors de la Ville de Saint-Maurice est un organe consultatif et un espace de concertation. C'est également un lieu de réflexion organisée et de production. Son travail est mené en lien avec les instances participatives existantes, notamment la Direction des Solidarités. Il participe, entre autre, au développement du lien social et intergénérationnel de la commune.

Cette instance bénévole a pour objectif de concrétiser des projets établis par des commissions. Elle fonctionne par assemblée plénière non publique présidée par Krystina Béhêtre, Maire-Adjointe en charge des Solidarités et des Seniors. Elle est composée de 18 à 25 membres âgés de 60 ans et plus, désignés par le Maire, parmi les personnes ayant fait acte de candidature. Cette instance se veut représentative de l'ensemble des quartiers, des générations de seniors et assure, dans la mesure du possible, la représentation paritaire hommes/femmes.

COMMENT POSTULER ?

Deux conditions : avoir 60 ans ou plus et résider à Saint-Maurice.

Si vous souhaitez rejoindre le Conseil des seniors le temps de la nouvelle mandature, envoyez votre dossier de candidature (un courrier de présentation et une lettre de motivation) à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville 55 rue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice.

Retrouvez le règlement complet sur le site de la Ville rubrique seniors.

SEMAINE BLEUE

Une édition particulière



Une semaine Bleue distrayante dans le respect des règles sanitaires.

La crise sanitaire et le confinement ont mis en exergue la solitude des personnes âgées. À Saint-Maurice, le bien-être des seniors est une priorité. Des animations sont proposées tout au long de l'année par une Direction des Solidarités très active et à leur écoute. Cette semaine nationale des personnes âgées, la Semaine Bleue, est une occasion de plus pour nos seniors de se retrouver et de se divertir en toute sécurité.

UN PROGRAMME ADAPTÉ

Compte tenu de la pandémie, toutes les précautions sont prises pour organiser une Semaine bleue la plus sereine possible.

Le port du masque sera bien évidemment obligatoire pour toutes les animations ainsi que pour les transferts en car. Afin de respecter les distances sanitaires indispensables, l'effectif des animations a dû être divisé par deux et toutes les animations ont été repensées pour respecter les gestes barrières.

L'esprit festif sera malgré tout bien présent. La programmation vous offrira de quoi vous divertir en premier lieu, mais aussi de quoi vous cultiver et vous « bouger » !

Soirée musicale et amusante au théâtre du Val d'Osne, ateliers ludiques et instructifs, visites guidées, conférence artistique, randonnées en pleine nature ou en ville selon votre goût, sans oublier une croisière (en deux sessions pour contenter un maximum de personnes) sur le canal de l'Ourcq car vous aimez qu'on vous mène en bateau...

Belle Semaine bleue à vous, respectez les gestes barrières et profitez !

OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE ?

Découpez le bulletin d'inscription en dernière page de la brochure distribuée par la Direction des Solidarités ou téléchargez-le sur le site de la Ville.

À apporter à la mairie ou à la Résidence de Presles aux dates et horaires suivants :

Salle Marcel Pagnol impasse Junot
Mardi 22 septembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

À la Résidence de Presles
41 avenue du Chemin de Presles
Lundi 21 de 9h à 11h30 ou vendredi 25 septembre de 14h à 16h30.
Renseignements : 01 45 18 80 57

Semaine Bleue du samedi 10 au dimanche 18 octobre 2020. Programme complet sur le site de la Ville ou auprès de la Direction des Solidarités.

ENEZ DONNER votre sang !



Un nouveau rendez-vous pour le don du sang vous est proposé vendredi 11 septembre de 14h à 19h à l'espace sportif Le Verseau. Un don ne prend qu'une petite heure et peut sauver 3 vies, alors n'attendez plus, venez donner votre sang !

Chaque année en France, un million de malades sont soignés grâce aux dons de sang : lors d'une hémorragie ou pour soigner les maladies du sang et les cancers. L'Établissement Français du Sang (EFS) a besoin de 10 000 dons par jour pour répondre à ces besoins. Les produits sanguins ayant une durée de vie limitée, il est primordial que les donneurs se mobilisent régulièrement.

Le jour du rendez-vous, l'accueil est assuré par l'équipe de l'EFS. Le donneur remplit un questionnaire de santé et s'entretient avec un médecin. La sécurité sanitaire est assurée avec la mise en place des mesures barrières et de distanciation, ainsi que le port de masque obligatoire pour tous.

Le Verseau : 30 bis rue du Mal Leclerc.
Réservation obligatoire en ligne sur https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste_creneaux_horaires



PORTRAIT

YANN COUVREUR

**Chef pâtissier
de renom installé
à Saint-Maurice**

Vous ne le saviez peut-être pas encore : le célèbre pâtissier confectionne toutes ses merveilles dans son laboratoire rue Maurice Gredat. Rencontre.

Yann Couvreur a découvert sa passion grâce à son stage obligatoire de 3^e. Ensuite tout s'enchaîne. Il réussit un BEP cuisine puis un CAP pâtisserie, il fait ses classes dans les plus belles maisons françaises et ouvre ses propres boutiques. Il choisit comme emblème un renard, discret, malin, élégant et roux comme lui. Clin d'oeil ou coup du destin, il installe en 2015 son laboratoire à Saint-Maurice, à deux pas du Bois de Vincennes, véritable repaire des renards parisiens.

Célèbre pour ses gâteaux minute réalisés devant le client et son mille-feuille signature, il devient une star de la pâtis-

serie connue du grand public lorsqu'il participe au jury de Top chef sur M6. Il fait partie de la nouvelle génération de pâtissiers avec une vision moderne de sa discipline et une grande créativité. Il apporte une attention particulière à la saisonnalité et à la qualité des produits, veillant au juste dosage du sucre et à l'absence de tout colorant ou conservateur, tout en prêtant une attention particulière à l'apparence de ses créations.

Son credo : sortir la pâtisserie de luxe des palaces pour les rendre accessibles à tous. Il conçoit ses boutiques conviviales et vivantes, sans chichi.

Vous avez peut-être eu l'occasion de goûter ses gâteaux lors des deux dernières réceptions des vœux à la population. Aujourd'hui, vous pouvez déguster ses pâtisseries ou ses viennoiseries dans ses deux boutiques parisiennes, mais aussi aux Galeries Lafayette Gourmet ou même chez Harrod's à Londres. Si vous ne voulez pas vous déplacer si loin, vous les trouvez sur le site de livraison Frichti.

En savoir plus :

<https://yanncouvreur.com>

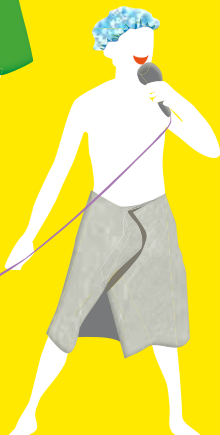
www.instagram.com/yanncouvreur

« Pour moi, tout a commencé à Saint-Maurice car après leur mariage, mes parents s'y sont installés et même si on déménagea juste après ma naissance, c'est sûrement là qu'ils m'ont conçu. En y installant mon entreprise, j'ai l'impression d'y être né une seconde fois. »

CULTURE



THÉÂTRE DU VAL D'OSNE



CINQ DE CŒUR

DANS
OH
LA BELLE VIE !



Cinq de cœur : Oh la belle vie !

Samedi 10 octobre à 20h

**Un quintette vocal a cappella, aussi déjanté
que virtuose !**

Certains prétendent qu'on peut vivre d'amour et d'eau fraîche... Les chanteurs de *Cinq de Cœur* décident de vivre uniquement plus la scène, du soir au matin et du matin au soir : le plateau sera leur terrain de jeu, leur terrain de vie. Chaque instant du quotidien apporte sa nouvelle aventure : ils croisent Vivaldi qui philosophe avec Maître Gim's, Aretha Franklin séduisant Schubert, Purcell en pâmoison devant Pharrell Williams... Nos acrobates de la voix nous régaleront plus que jamais de leur humour ravageur et continuent de nous éblouir...

Présenté par Arts & Spectacles production

Mise en scène : Philippe Lelièvre
assisté de Margot Dutilleul

Avec : Pascale Costes, Karine Sérafin, Sandrine Mont-Coudiol, Patrick Laviosa, Fabian Ballarin

Informations pratiques

Tarifs

Solo : osez la découverte **10 €**

Duo : venez à deux **15 €**

Multi : chacun son tarif **7 €** (groupes à partir de 10 personnes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux - sur présentation d'un justificatif)

Seniors : **5 €** (à partir de 65 ans)

Réservations et achats de places

Billetterie en ligne (Billetweb)

Via la page Théâtre du site de la Ville :
www.ville-saint-maurice.com

En venant à la Mairie

À la régie, au 1^{er} étage de la Mairie.
Paiement en CB, chèque ou espèces.

Au théâtre

Ouverture de la billetterie 30 mn avant le début du spectacle (réservation conseillée).
Paiement en espèces et chèque uniquement.

Au TVO aussi, il faut prendre de nouvelles habitudes

- Le port du masque est obligatoire avant et pendant le spectacle (dès 11 ans).
- Distribution de gel hydro alcoolique à l'entrée du théâtre.
- Un fauteuil vacant entre chaque groupe de spectateurs (de 2 à 10 pers. maximum).
- Respect de la distanciation physique et des gestes barrières.

TRIBUNES

RIEN N'EST SIMPLE

L'année 2020 est associée au Coronavirus et à toutes ses conséquences : confinement total pendant 45 jours, crise économique...

Vos élu(e)s, fortement secondés par les services de la mairie se sont mobilisés pour :

- La distribution personnalisée dans vos boîtes aux lettres par 300 bénévoles (un grand merci à eux) de masques fournis par la ville parmi les 1^{ères} villes du département.
- Le soutien au commerce local (fourniture de masques, diffusion des coordonnées des commerçants et réouverture rapide du marché Émile Bertrand).
- La réouverture des crèches en application stricte du protocole fourni par le département.
- La réouverture des écoles dans les mêmes conditions et en étroite collaboration avec les enseignants et les fédérations de parents d'élèves.
- La fourniture de masques et de blouses au SAMI.
- Un dépistage de la Covid-19 (tests fournis par la région) auprès des professionnels de santé.

Ce ne fut pas simple, mais nous l'avons fait !



Pascale Chenne

Maire adjointe chargée de la petite enfance, de la famille, de la santé et du handicap
Liste Union pour Saint-Maurice
contact@unionpoursaintmaurice.fr

POUR UNE BAISSÉ DE LA PRESSION FISCALE

Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, nous avons proposé de baisser les taux d'imposition locaux (hors taxe d'habitation dont le taux ne peut être modifié en 2020) pour compenser la hausse décidée par l'Etat de la valeur cadastrale (base) des taxes foncières sur le bâti et le non bâti que vous payez si vous êtes propriétaire sur la commune. Notre proposition de baisse de la pression fiscale n'a malheureusement pas été retenue. Or si les taux sont identiques à l'année passée, votre impôt augmentera en 2020.

D'autres communes ont pourtant initié une telle démarche. Plus largement, si la ressource fiscale est nécessaire pour le fonctionnement d'une commune, nous pensons qu'il convient d'innover en atténuant ses effets par la recherche active de sources alternatives de financement pour investir (fonds de dotation, finance participative, etc.). La baisse de la pression fiscale doit être une ligne conductrice de mandature tout en vous offrant le même niveau de qualité de service.



Patrick Grange

Conseiller municipal
Liste Mieux Vivre Saint-Maurice !
mvsm94410@gmail.com

UN BAC BIO SANS ATTENDRE !

Les biodéchets peuvent devenir des ressources précieuses par le compostage ou la méthanisation. Composés à 75% d'eau, ils sont souvent incinérés alors que leur combustion n'offre pas d'intérêt.

La loi Economie circulaire, complétée par son ordonnance du 29/07/2020, oblige les collectivités locales à la mise en place d'un tri des biodéchets à la source au plus tard au 31/12/2023. Cette collecte peut être séparée pour offrir une solution à chaque habitant. Des points de compostage de proximité complétant le dispositif. Les expériences montrent que ce tri mène à une prise de conscience et améliore la qualité de tri des autres flux recyclables. Il réduit l'incinération qui rencontre une hostilité grandissante dans les consultations publiques (incinérateur d'Ivry ou récemment de Créteil).

Nous pouvons à la faveur d'une politique municipale déterminée, et sans attendre 2023, proposer des solutions pratiques pour ce tri et changer dès maintenant nos habitudes.



Jean Loiseau

Conseiller municipal
Liste Saint-Maurice en commun
stmaurice.encommun@gmail.com

PERMANENCES

de la Municipalité

De 11h à 12h

- Place Montgolfier et salle des Arcades
les **samedis 3 octobre et 7 novembre.**
- Marché Émile Bertrand et Panoramis
les **dimanches 4 octobre et 8 novembre.**

de votre Député

Michel Herbillon tiendra sa permanence en mairie de Saint-Maurice le **lundi 28 septembre** à partir de 18h.

13/09

PHARMACIE MONDOT
2 rue du Général Leclerc
à Charenton
01 43 68 03 97

20/09

**GRANDE PHARMACIE
DE SAINT-MAURICE**
7 rue du Maréchal Leclerc
à Saint-Maurice
01 43 96 44 93

27/09

PHARMACIE CENTRALE
54 rue de Paris
à Charenton
01 43 68 01 41

04/10

**PHARMACIE
DE GRAVELLE**
118 rue de Paris
à Charenton
01 43 68 18 32

11/10

PHARMACIE DU CENTRE
67 rue de Paris
à Charenton
01 43 78 78 09

18/10

PHARMACIE DES QUAIS
58 bis quai des Carrières
à Charenton
01 43 68 43 50

**PHAR
MACIES**

URGENCES MÉDICALES

Le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le réflexe **SAMI** : appelez le 15.

Horaires : du lundi au vendredi de 20h à 24h, le samedi de 14h à 24h et le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h. 14 rue du Val d'Osne – Saint-Maurice

ÉTAT CIVIL

Naissances

Navah RUIMY – Côte
CABELGUEM – Falaye CAMARA –
Apolline BOUTON – Alassane
KONATE – Stella EUSTACHE
DELL'ATTI – Ezra MEYET – Naor
BÉNICHOU – Matthieu-Élie
SIBILLE – Issa KHIDER – Camille
GALLAIS – Alma MANSE – Anna
CREVEL – Elay TAMSOT – Axel
QUIL – Agathe CHÂBLE – Amira
BEJAOUI – Samy BELLOUCIF –
Arielle MADANG – Emilie
RIVES RODNEY – M'balia
FOFANA – Ayden ALOUI – Bahia
LÉVY – Amelya BENCHEFRA –
Mahamadou SOUKOUNA –
Ambre DONNEFOY – Léïa KEISS
TOUZET – Izia TRAVAGLINI – Elon
BENSOUSSAN – Naël ACHOUR.

Décès

Badya SEBIAA veuve
CLOCHEY – Reine BENQUET
veuve MESTRIES – Janine
VANDERCHMITT veuve
RENAULT – Irène BARANT veuve
PRIOUX – Jean POUSSEUR –
Anatole ROSEMBERG – Michel
COSTA – Michèle BERTRAND
divorcée BUSSAC – Jean-Luc
MATHIEN – Odette DUSSOL veuve
CAMBROUSE – Marie-Françoise
FERRANDON épouse RONDEAU –
Christiane BOUCHEMAL veuve

BENTOUNES – Simonne FREMIOT
veuve VACHON – Michel BÈZES.

Mariages

Christophe ARAUJO
et Aurore VERTUEUX – Marc
TIBI et Ornella BOUBLI – Xavier
CARDOSO et Selin ADSIZ.

PACS

David COURCIER et Rania
LEVENTI – Romain LELONGT et
Mario GRANDA MATOS – Sofiane
ZOUARI et Camille HANNOTTE –
Hichame LACHHAB et Solene
DUMONT – Manuel MANSE et
Victoria RENAUD – Sébastien
VANNEREUX et Marine NOËL.

SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS

La Ville a mis en place un système gratuit d'alerte SMS destiné à vous informer directement sur votre téléphone portable en cas d'évènement majeur.

De courts messages vous seront envoyés, en temps réel, de manière tout à fait exceptionnelle, en cas d'urgence météorologique, d'évènements exceptionnels ou de situations rendant nécessaire le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Inscription : <https://www.ville-saint-maurice.com/204/alerte-sms.html>
Ne s'inscrire qu'une seule fois.

Arts & Spectacles
PRODUCTION



CINQ DE CŒUR

DANS

OH LA BELLE VIE !

Mise en scène

PHILIPPE LELIÈVRE

avec

Pascale Costes - Karine Sérafin

Sandrine Mont-Coudiol

Patrick Laviosa - Fabian Ballarin

HUMOUR MUSICAL



DIRECTION MUSICALE
Didier Louis

LUMIÈRES
Laurent Béal

SCÉNOGRAPHIE
Nils Zachariasen



COSTUMES
Claire Djemah

SON
Mathieu Bionnet

ASSISTANTE MISE EN SCÈNE
Margot Dutilleul

SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 - 20H

INFOS ET BILLETTERIE:

<https://www.ville-saint-maurice.com>

RENSEIGNEMENTS:

01 45 18 80 04 (répondeur)

THÉÂTRE DU VAL D'OSNE

49 rue du M^{al} Leclerc

94410 Saint-Maurice

